

«COMPRENDRE UNE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) :

Quels sont les points importants pour l'évaluation du risque chimique ?

Webinaire du 26/09/2024 - 45 mn + 15 mn de questions/réponses

Webinaire du réseau Présanse Paca-Corse



Ce webinaire vous est proposé par le réseau Présanse Paca-Corse, qui regroupe 16 services de prévention et de santé au travail interentreprises de Paca et Corse, œuvrant pour 150 000 entreprises et plus d'1 million de salariés du secteur privé.

Retrouvez leurs coordonnées sur www.presanse-pacacorse.org (rubrique « Le Réseau »).

Le contenu de ce webinaire a été réalisé par les services de prévention et de santé au travail :

GIMS 13

SPSTI 2A

ST-Provence

Les intervenants

Jérémy SEVIN

Intervenant en
Prévention des Risques
Professionnels

SPSTI 2A

**Jean
RAMANANDRAITSIORY**

Ingénieur prévention

GIMS

Elodie LEMONNIER

Intervenante en
Prévention des Risques
Professionnels

SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE

Programme de la présentation

Présentation de
l'étude de cas

Notions de base
sur les produits
chimiques

Focus sur la FDS

Conclusion

Présentation de l'étude de cas

Présentation de l'étude de cas

M. Yx a une entreprise de nettoyage.

L'activité principale est de nettoyer les bureaux, sanitaires et vider les poubelles.



Crédit image : freepik

Les salariés utilisent des produits courants, en majorité naturels ou biologiques. Les produits les plus utilisés sont le nettoyeur sol, le dépoussiérant, le produit à vitres et la Javel. Certains clients imposent leurs produits.

- Le 01 02 2024, un de ses salariés, un chef d'équipe a un accident du travail.
- Le 15 02 2024, Monsieur Yx reçoit la visite de l'inspection du travail pour une enquête.
- Le 20 02 2024 Monsieur Yx reçoit un courrier d'injonction de l'inspection du travail.



Lettre de l'inspection du travail

Le 20 février 2024

Monsieur le Directeur,

Le 01 02 2024, un agent d'entretien de votre société a eu un accident du travail.

Le 15 02 2024 Une enquête a été réalisée par un agent de l'inspection du travail

Rappel des faits : un agent d'entretien a reçu une projection de Javel concentrée dans l'œil droit lors d'un transvasement pour diluer le produit.

L'agent d'entretien en question a des lésions irréversibles à l'œil droit.

Au cours de ce contrôle, Vous m'avez présenté le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Cependant, il ne vous a pas été possible de m'expliquer avec précision comment ont été évalués les risques chimiques.

Je vous rappelle que, outre le cadre définissant la sécurité des salariés, il convient de procéder à l'évaluation des risques chimiques lié au travail d'un agent d'entretien au regard des dispositions du code du travail, et notamment des Article R4412-6 et suivants.

Afin d'apprécier l'évaluation des risques chimiques liés aux situations des agents d'entretien, vous trouverez ci-dessous des observations récapitulant les principales irrégularités constatées et vous demandant d'y remédier.

- Evaluation détaillée des risques chimiques
- Formation des salariés au risque chimique et le port des Equipements de Protection Individuelles

Je vous remercie de bien vouloir m'informer de votre avis sur le dossier, de l'action et des résultats obtenus, sachant que je me réserve les droits de procéder à ma propre enquête.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)**



Crédit image : freepik



Question

Je me sens un peu désorienté face à cette demande, par quoi je dois commencer et qui peut m'accompagner dans cette démarche ?



Crédit image : freepik



Demander de l'aide à mon
médecin du travail



Payer quelqu'un pour la
faire à ma place



Acheter une évaluation
des risques chimiques sur
internet



Faire l'inventaire de ses
produits chimiques



Votre SPST – Mais qui sommes-nous ?

- Association privée à but non lucratif loi 1901
- Équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par le médecin du travail



Contact avec le médecin du travail

Docteur, comment faire l'évaluation des risques chimiques ? Pouvez-vous m'aider?



Crédit image : freepik



Oui bien entendu, veuillez suivre les étapes suivantes pour commencer :

- Faire l'inventaire des ACD (agents chimiques dangereux).
- Trier les produits non utilisés ou périmés.
- Indiquer les quantités et les pictogrammes de danger.
- Récupérer toutes les FDS conformes et à jour.

Une fois ces étapes réalisées, je vous enverrai un membre de mon équipe pluridisciplinaire.



Faire l'inventaire et trier

Y a du boulot, c'est parti !



Crédit image : freepik



Je fais un fichier récapitulatif qui précise pour chaque produit :

- la quantité présente sur site,
- l'utilisation (respect des dates de péremption...),
- les risques générés par l'utilisation du produit.

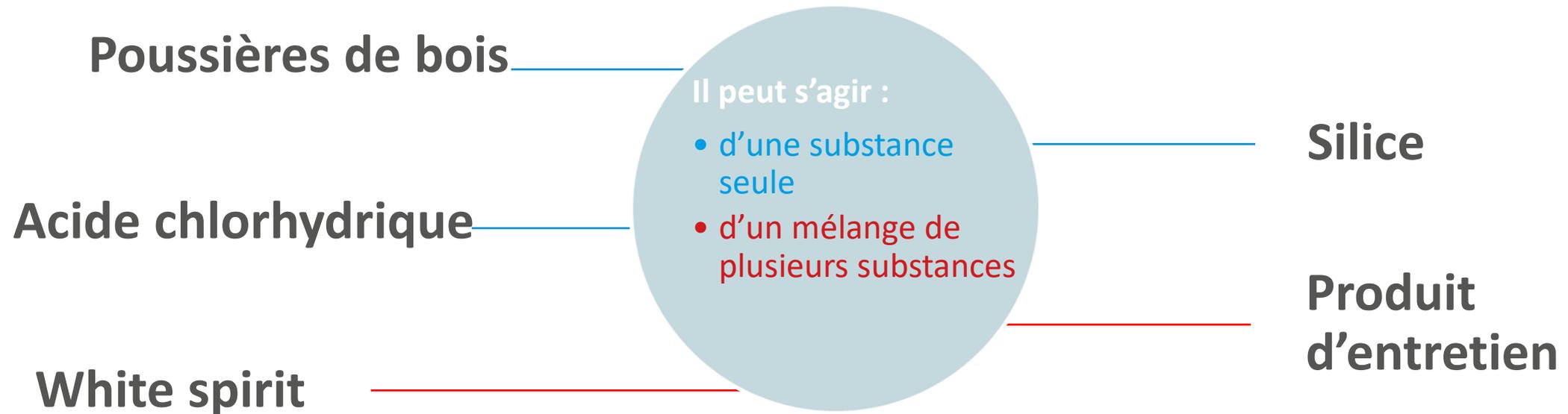
Je profite de cet inventaire pour trier les produits non utilisés !



Notions de base sur les produits chimiques

Un produit chimique c'est :

- Un produit commercialisé, ou non, d'origine naturelle ou fabriqué, utilisé ou émis sous différentes formes (solide, poudre, liquide, gaz, poussière, fumée, brouillard, particules, fibres...).



Question

Comment identifier rapidement et facilement les dangers ?

 Lire l'étiquette, c'est comme le Port-Salut, c'est écrit dessus

 Regarder sur internet

 Demander à un ami

 Demander au fournisseur

 Lire la fiche technique

 Je ne sais pas



Crédit image : freepik



- Quelles informations doivent être précisées sur l'étiquette ?

L'étiquette

Les pictogrammes de danger

Le nom du produit

Les conseils de prudence

La mention d'avertissement
« DANGER » ou « ATTENTION »

Les mentions de danger

Les coordonnées du fabricant,
distributeur ou importateur

**LIRE L'ÉTIQUETTE,
C'EST DÉJÀ SE
PROTÉGER !**



Question

À quoi correspondent ces pictogrammes ?



Altère la santé



Corrosif, irritant



Nuit gravement à la santé



Polluant



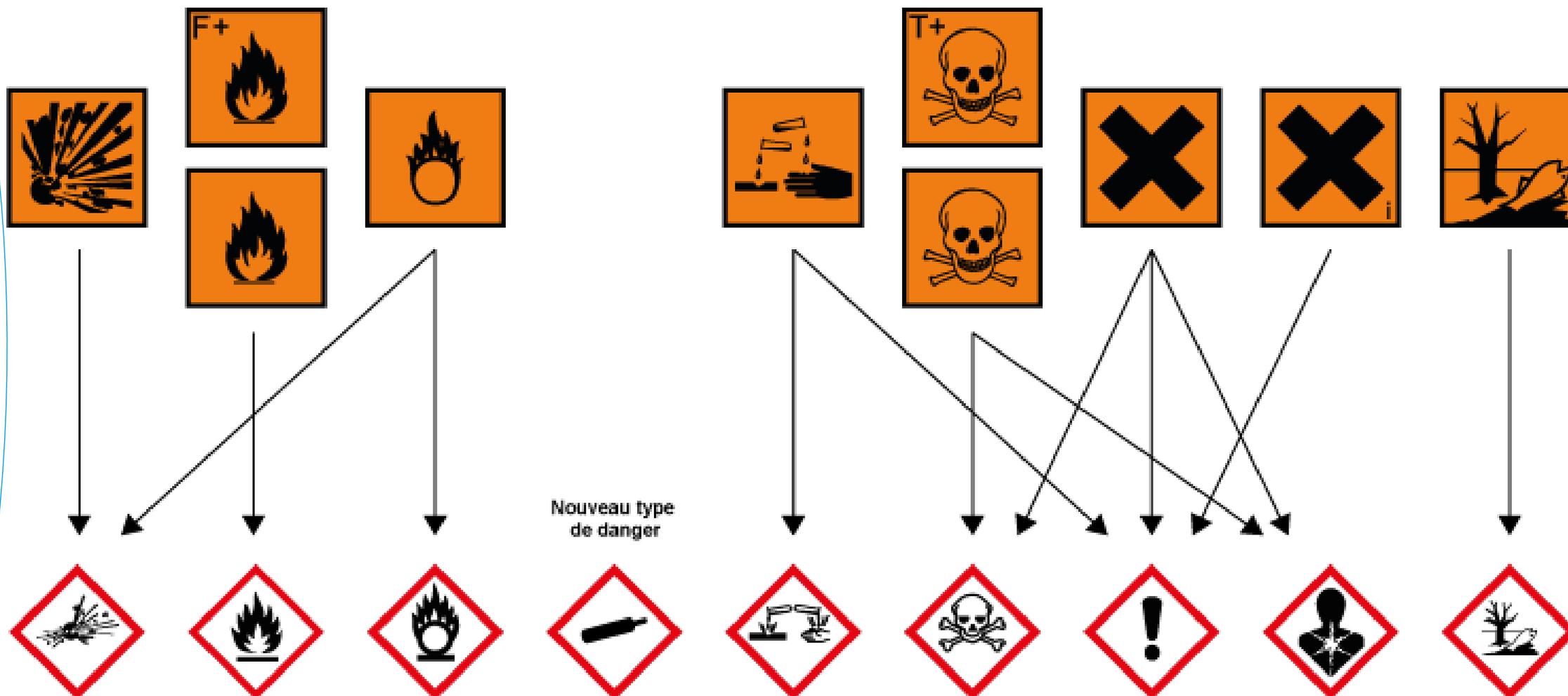
Inflammable

Y a de drôle de logos,
c'est donc ça les
pictogrammes ?



Crédit image : freepik

Les pictogrammes de danger



Les pictogrammes de danger

Danger pour la santé



- *Empoisonne à forte dose*
- *Irrite la peau et/ou les voies respiratoires*
- *Peut provoquer des allergies cutanées*
- *Peut provoquer somnolence et vertiges*

Altère la santé



- *Peut attaquer ou détruire les métaux*
- *Ronge la peau et/ou les yeux en cas de projection*

Corrosif



- *Empoisonne rapidement, même à faible dose*

Toxique, très toxique



- **CMR : Peut provoquer le cancer / modifier l'ADN / nuire à la fertilité ou au fœtus**
- *Peut altérer le fonctionnement de certains organes*
- *Peut être mortel en cas d'ingestion ou de pénétration dans les voies respiratoires*
- *Peut provoquer des allergies respiratoires*

Nuit gravement à la santé



Les pictogrammes de danger

Danger Physique



- Peut exploser sous l'effet de la chaleur
- Peut causer des brûlures ou blessures liées au froid

Gaz sous pression



- Peut provoquer ou aggraver un incendie ou une explosion en présence de produits inflammables

Comburant



- Peut s'enflammer sous l'effet d'une flamme / étincelle / électricité statique / chaleur

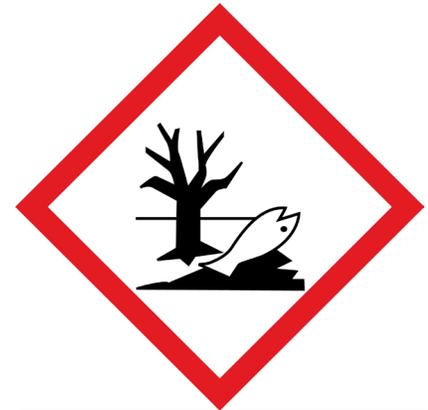
Inflammable



- Peut exploser sous l'effet d'une flamme / étincelle / électricité statique / chaleur...

Explosif

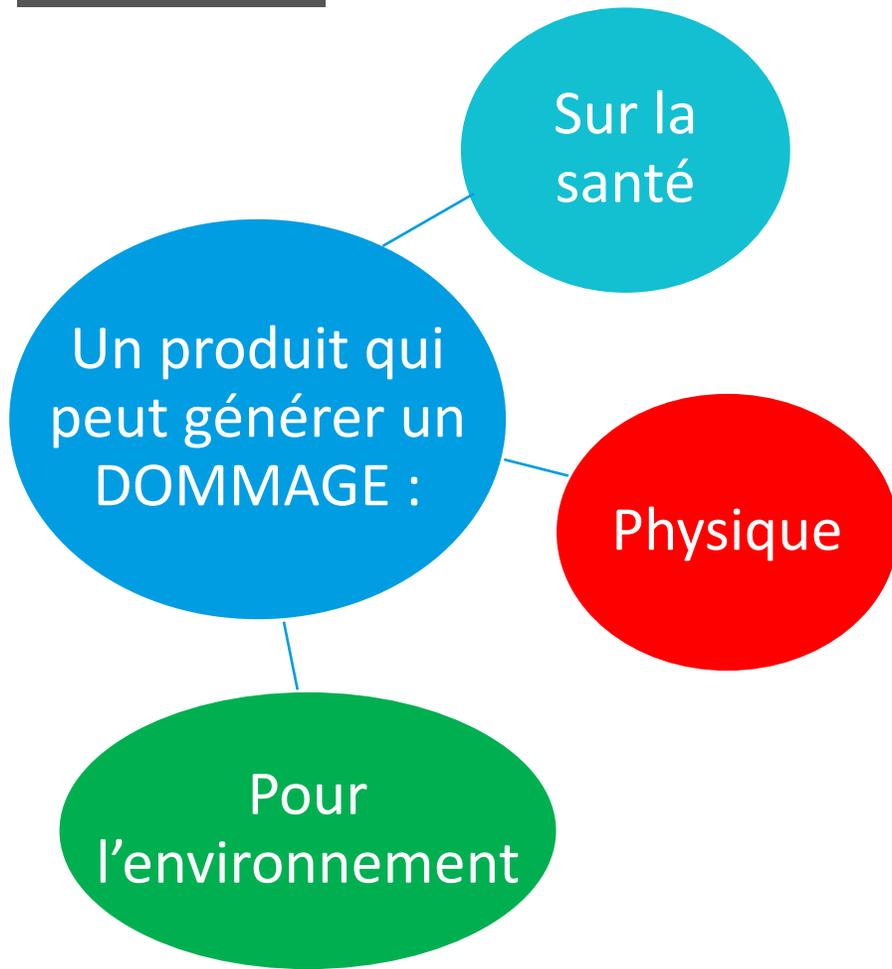
Danger pour l'environnement



- Provoque des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues...)

Polluant

Un produit dangereux c'est :



- On dit qu'un produit chimique est **DANGEREUX** s'il répond aux critères relatifs aux **dangers physiques**, aux **dangers pour la santé**, ou aux **dangers pour l'environnement** tels que décrits dans le Règlement CLP
 - Ou, bien que ne satisfaisant pas aux critères de classement, un produit est dangereux s'il **peut présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs**
- Un produit dangereux contient des pictogrammes de danger sur son étiquette



FOCUS sur la FDS

Qu'est-ce qu'une FDS ?

Une FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ est un document de synthèse à usage pratique pour la prévention, la sécurité et l'information des utilisateurs de produits chimiques.

Une FDS
est :

Gratuite



Rédigée en
français



Fournie
automatiquement
à l'acheteur
si le produit
est considéré
comme
dangereux



- En format papier ou électronique



Cas particulier

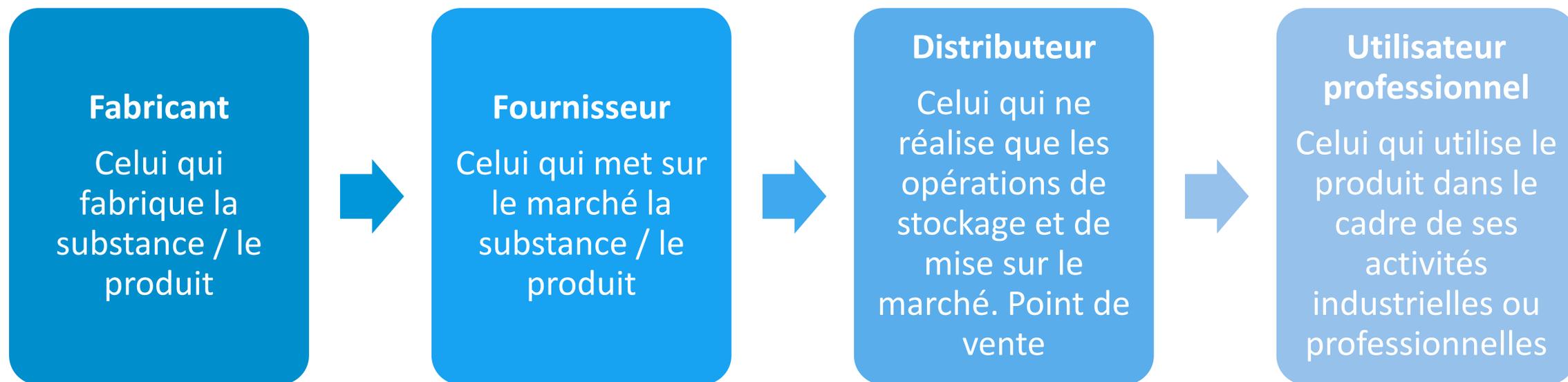
- **Attention** : il n'existe pas de FDS pour les produits émis intentionnellement ou non intentionnellement (*poussières de bois, particules diesel, fumées issues de produits de chauffe, fumée de soudage...*).

Pour autant, l'évaluation du risque chimique doit prendre en compte ces expositions.



Qui donne la FDS à qui ?

- La responsabilité de création de la FDS **incombe au fabricant**
- L'exigence de fournir la FDS et de vérifier sa conformité s'applique à **chaque stade de la chaîne d'approvisionnement**



Où trouver les FDS ?



Demander à votre fournisseur / distributeur



Aller sur le site du fournisseur / fabricant



Aller sur le site d'hébergement de FDS :

- www.quickfds.fr

Comment demander une FDS ?

Exemple de lettre de demande de FDS ou de mise à jour de FDS auprès des fournisseurs ou des fabricants

Cher(e) Madame/Monsieur,

Vous êtes notre fournisseur pour le(s) substance(s)/mélange(s) suivant(s) :

- *Substance/mélange 1 (Produit N°/autre identifiant)*
- *Substance/mélange 2 (Produit N°/autre identifiant)*
- *...*

Le règlement REACH exige des fournisseurs qu'ils fournissent aux destinataires les fiches de données de sécurité (FDS).

Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre, dans les plus brefs délais, la FDS (ou la mise à jour) en français pour la/les substance(s)/mélange(s) indiqué(s) ci-dessus.

Si une de(s) substance(s)/mélange(s) mentionné(s) ci-dessus ne remplit pas les critères de l'article 31.1 de REACH, c'est-à-dire qu'une FDS n'est pas requise, veuillez s'il vous plait nous fournir les informations définies à l'article 32 de REACH, le cas échéant.

S'il n'y a pas de FDS, veuillez s'il vous plait également nous fournir la raison pour laquelle la FDS n'a pas été rédigée.

En vous remerciant d'avance pour votre coopération.

Cordialement,



Question

Combien de temps une fiche de données de sécurité est valable ?



Crédit image : freepik

- Aussi longtemps que le produit est commercialisé
- 3 ans
- 5 ans
- 10 ans
- Je ne sais pas



Mise à jour des FDS



Une demande de mise à jour régulière est **nécessaire** : possibilité que la composition du produit évolue = pas les mêmes risques = pas les mêmes mesures de prévention.



Aucun texte ne définit la durée de validité d'une FDS.



Une actualisation est conseillée au bout de 3 ans.



La FDS doit être conservée **pendant 10 ans** après la dernière fabrication, vente ou utilisation.

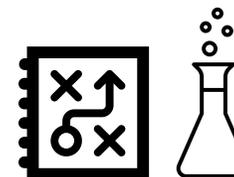


Conformité de la FDS

- contenu doit répondre au **règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020** modifiant le **règlement (CE) n° 1907/2006** et applicable à compter du 31/12/2022 (Nanomatériaux et PE...).

PIÈGES À ÉVITER :

- La FDS **ne correspond pas au produit présent** dans l'entreprise (nom, changement de composition...).



- La version de la FDS est trop ancienne et ne tient pas compte d'un **changement de classification**.



Conformité de la FDS

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.08.2022

Numéro de version 1

Révision: 24.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit:

EAU DE JAVEL CONCENTREE 9,6% (36°) QUALIPRO - PHEBUS
Hypochlorite de sodium 9.6% de chlore actif

· Code du produit:

2400

· No CAS:

7681-52-9

· Numéro CE:

231-668-3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)
Version : N°1 (21/10/2021)
SODEVI HYGIENE & ENTRETIEN

Date : 20/06/2022 Page 1/8
Révision : N°10 (21/10/2021)

H.KLIM - 3120

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)



RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : H.KLIM

Code du produit : 3120

UFI : PVM8-Q0HP-Q00F-0KXA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant alcalin concentré

Question

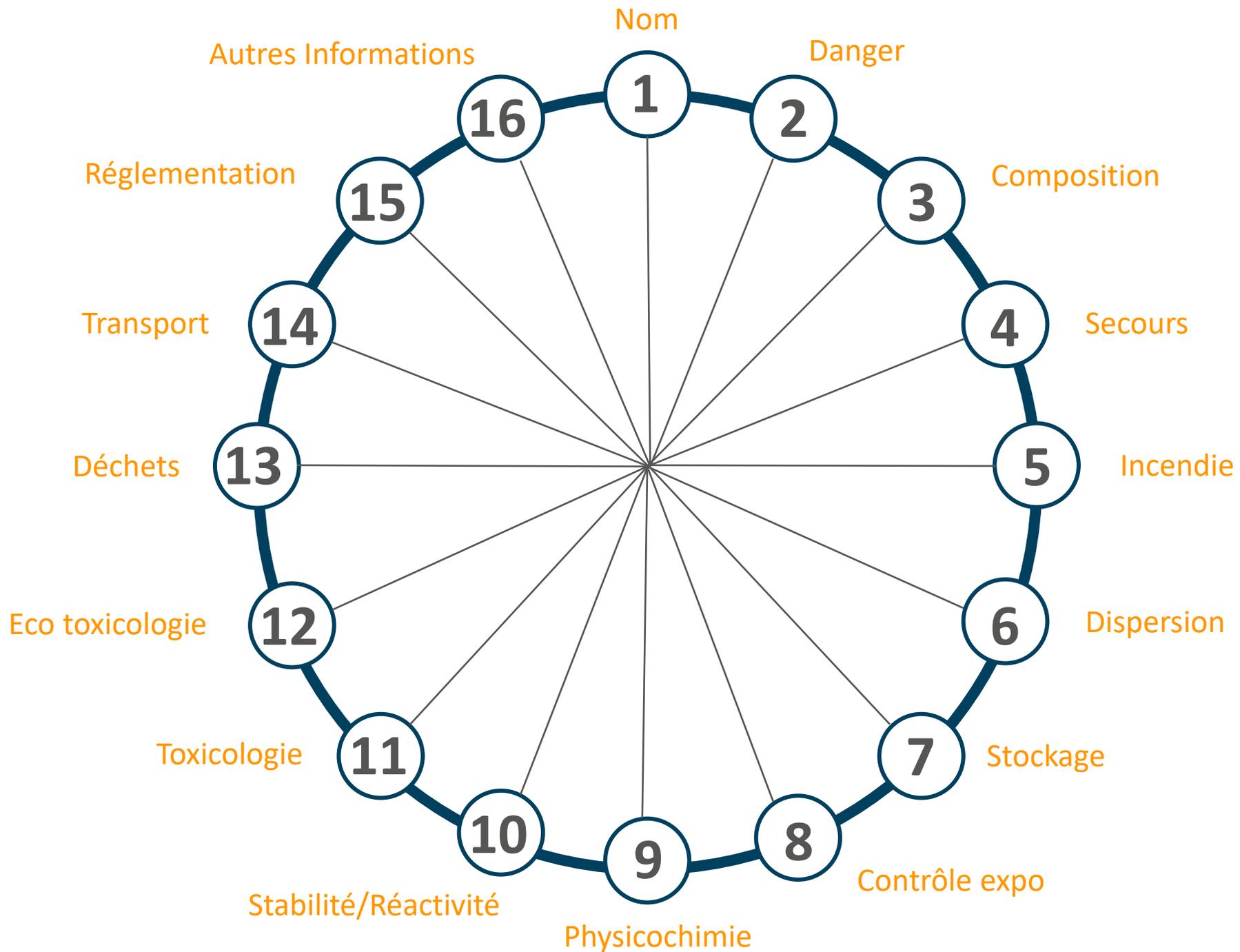
Combien de rubriques contient une FDS?



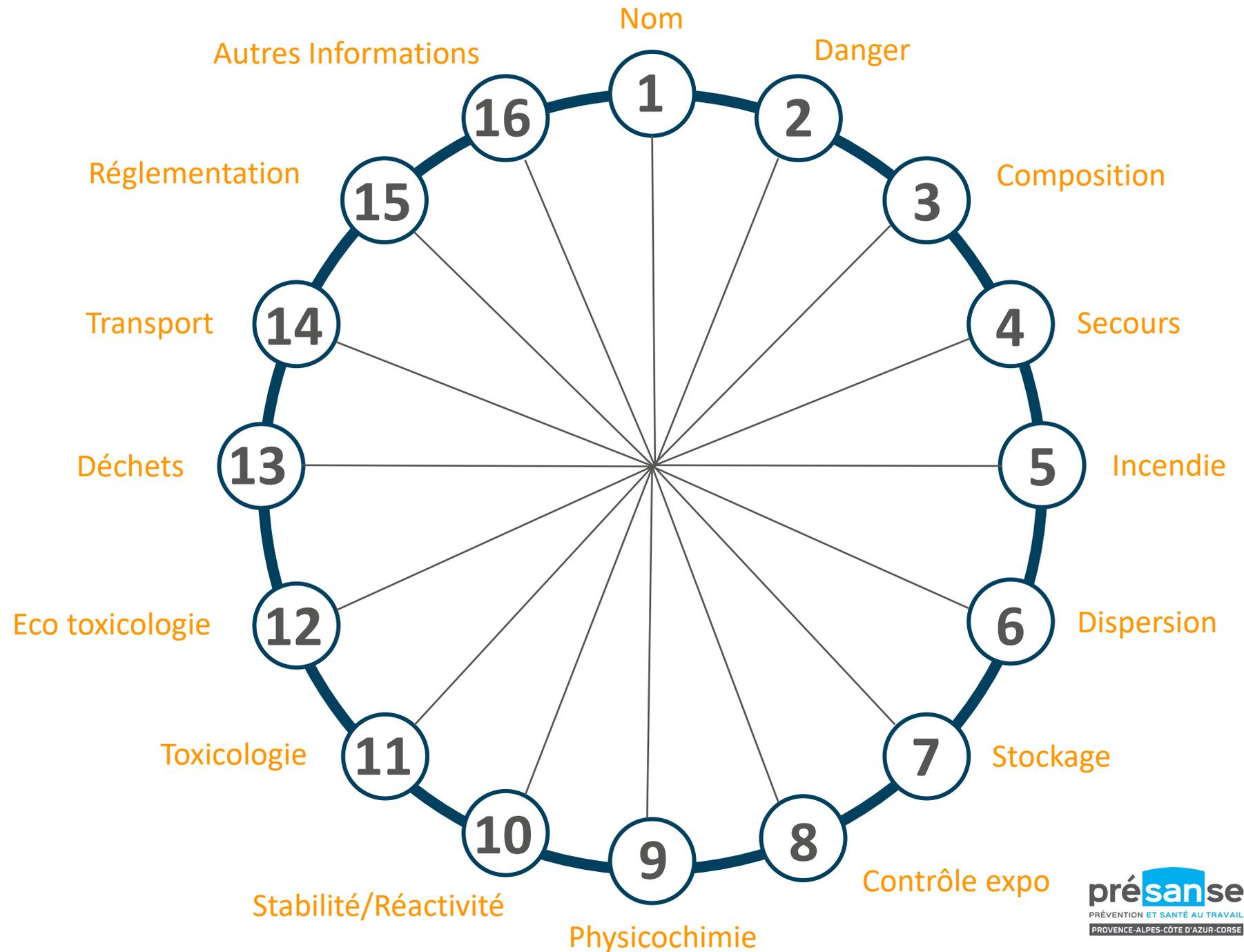
Crédit image : freepik

- Ça dépend des FDS
- 12 rubriques
- 5 rubriques
- 16 rubriques
- 20 rubriques
- Je ne sais pas

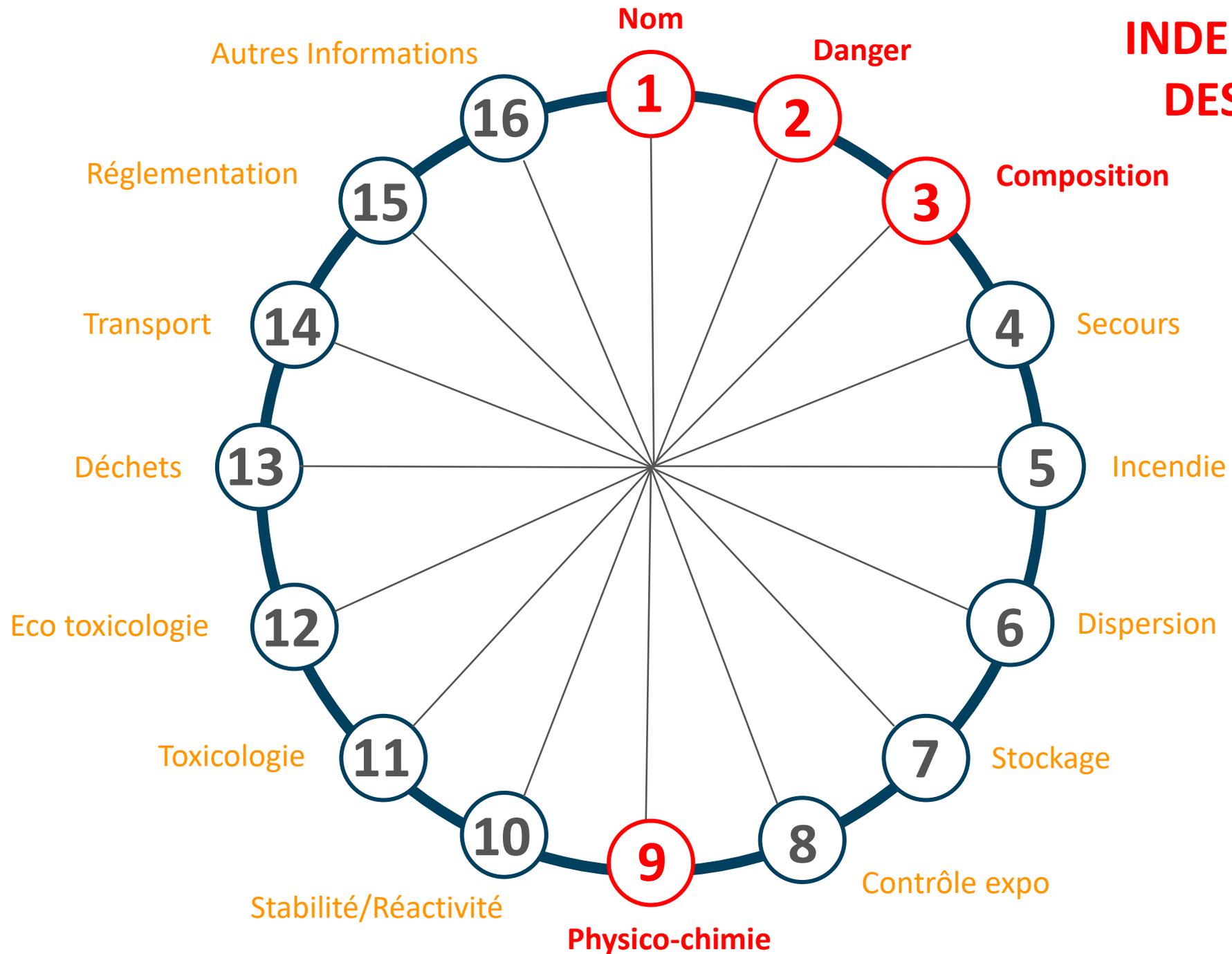




Question :
Quelles
rubriques
permettent
d'identifier les
dangers ?



INDENTIFICATION DES DANGERS



RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



GHS05



GHS09

Danger

- Mention d'avertissement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- Mentions de danger
- Conseils de prudence

hypochlorite de sodium

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

FR

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

- No CAS Désignation 7681-52-9
- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 231-668-3
- Numéro index: 017-011-00-1
- Limites de concentration spécifiques Met. Corr.1; H290: C \geq 2 %
- Facteur M Aquatic Acute: 10
Aquatic Chronic: 1
- Nanoforme Non concerné

Composants dangereux:

<p>CAS: 7681-52-9 EINECS: 231-668-3 Numéro index: 017-011-00-1</p>	<p>hypochlorite de sodium</p> <p> Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318;  Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1);  Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335, EUH031</p> <p>Limite de concentration spécifique: Met. Corr.1; H290: C \geq 2 % EUH031: C \geq 5 %</p>	<p>$\geq 5 < 10\%$</p>
--	---	--------------------------------------

- SVHC néant

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

<p>agents de blanchiment chlorés</p>	<p>$\geq 5 - < 15\%$</p>
--------------------------------------	--

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



Comment repérer les risques présents ?

■ Phrases H

- Phrase qui décrit la **nature des dangers** présentés par une substance ou un mélange dangereux.
- Ces phrases commencent par la **lettre H = Hazard**, suivie d'un code numérique à **3 chiffres**.

■ 3 groupes :

- **2** : **dangers physiques** (ex : H**2**24 Liquides et vapeurs extrêmement inflammables)
- **3** : **dangers pour la santé** (ex : H**3**18 Provoque des lésions oculaires graves)
- **4** : **danger pour l'environnement** (H**4**11 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme)



Comment repérer les risques présents ?

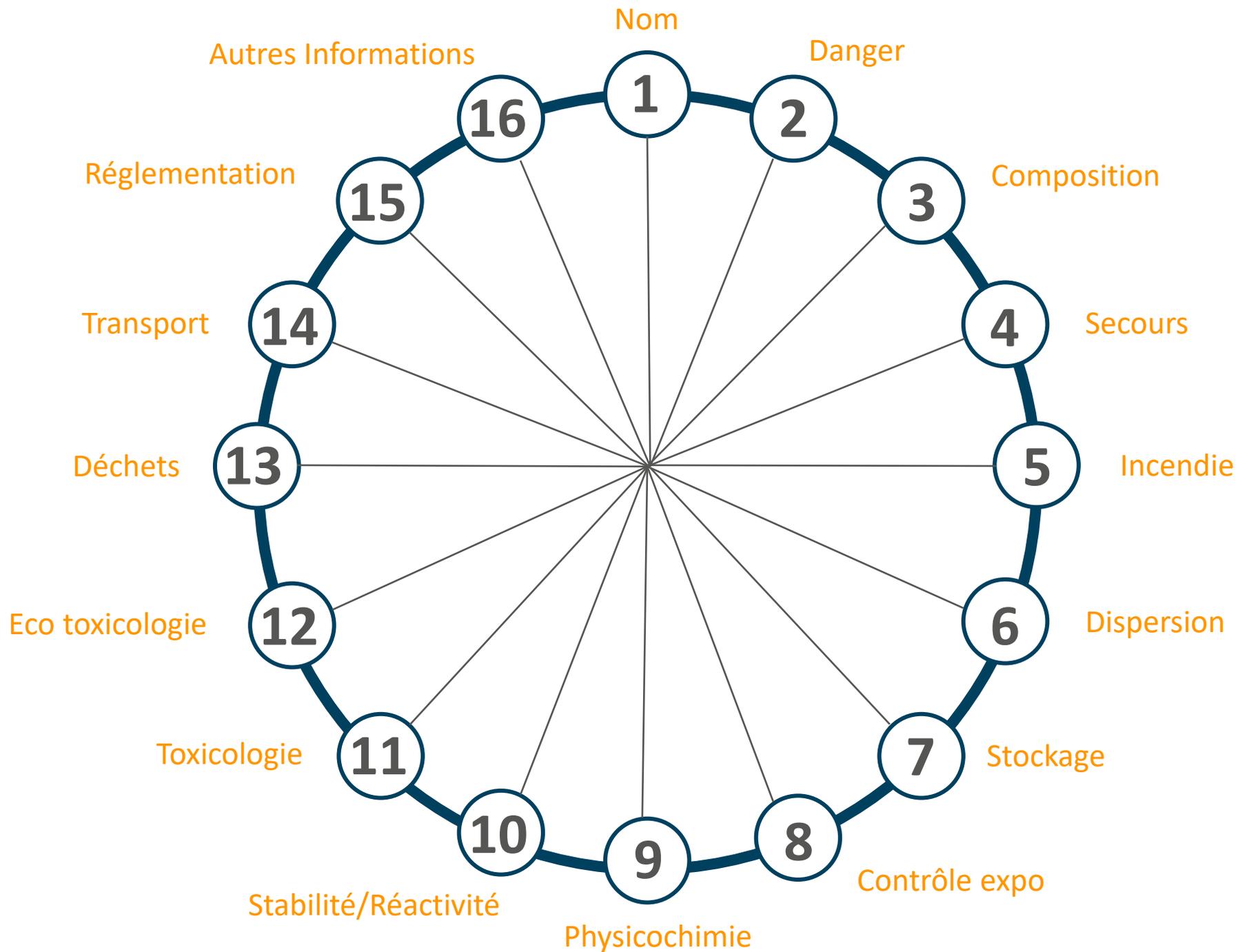
■ Phrases P

- Phrase qui décrit **les précautions à prendre** pour prévenir les effets néfastes découlant de l'exposition à une substance ou à un mélange dangereux.
- Ces phrases commencent par la **lettre P= Prudence**, suivie d'un code numérique à **3 chiffres**.

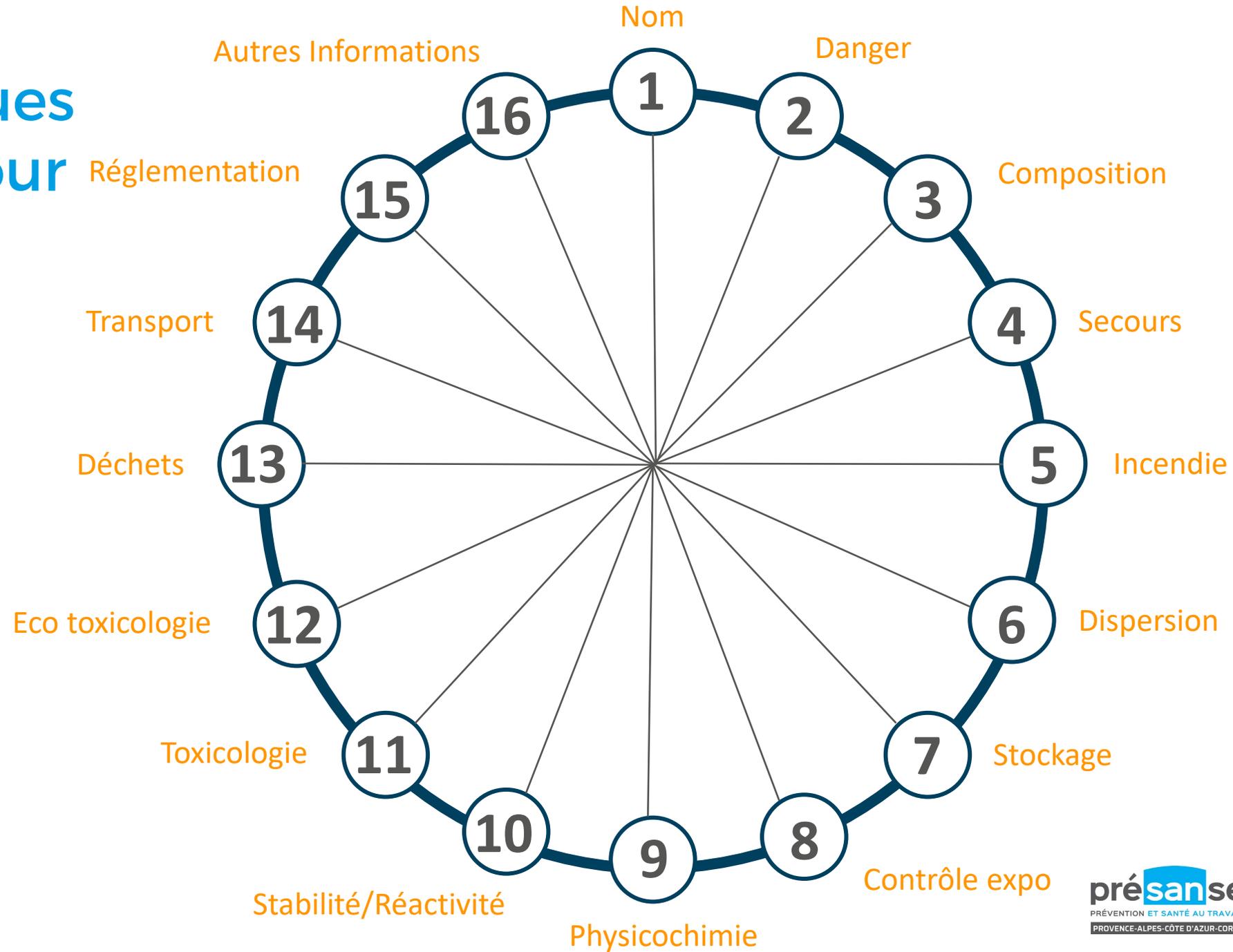
■ 5 groupes :

- **1 : Général** (ex : P**1**03 Lire l'étiquette avant utilisation)
- **2 : Prévention** (ex : P**2**71 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé)
- **3 : Intervention** (ex : P**3**31 NE PAS faire vomir)
- **4 : Stockage** (ex : P**4**12 Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F)
- **5 : Élimination** (ex : P**5**01 Éliminer le contenu...)

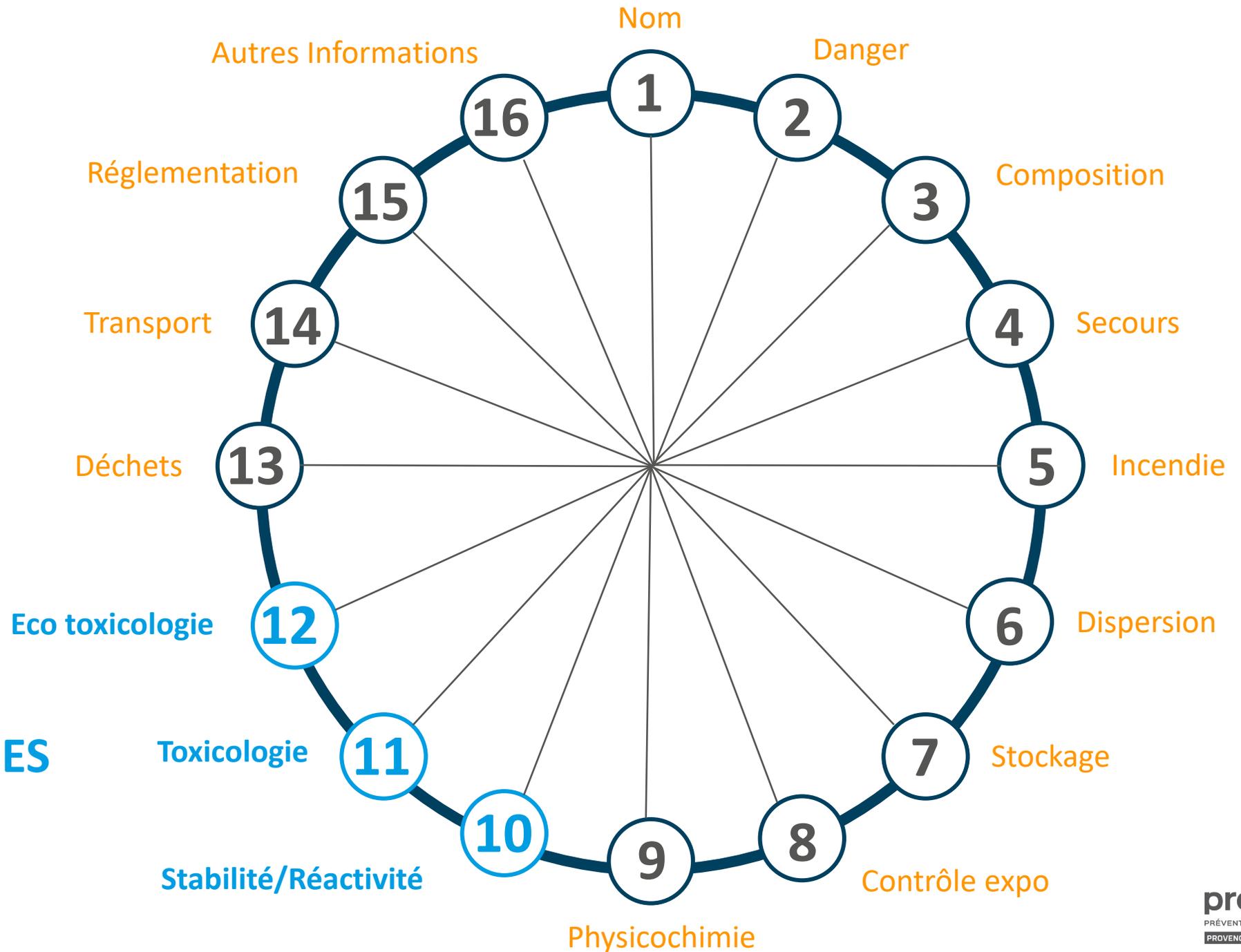




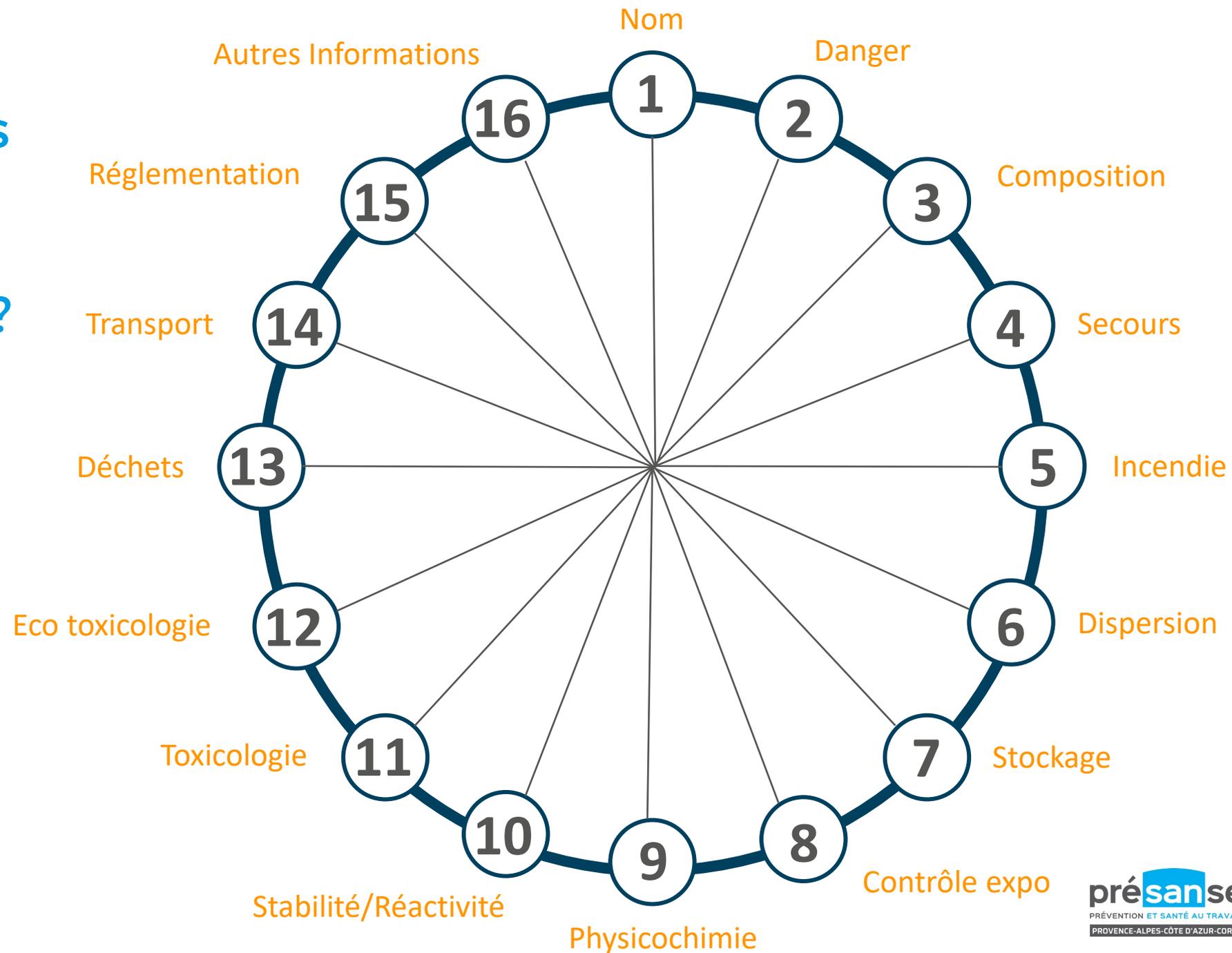
Question :
Quelles rubriques
vont m'aider pour
l'évaluation des
risques ?

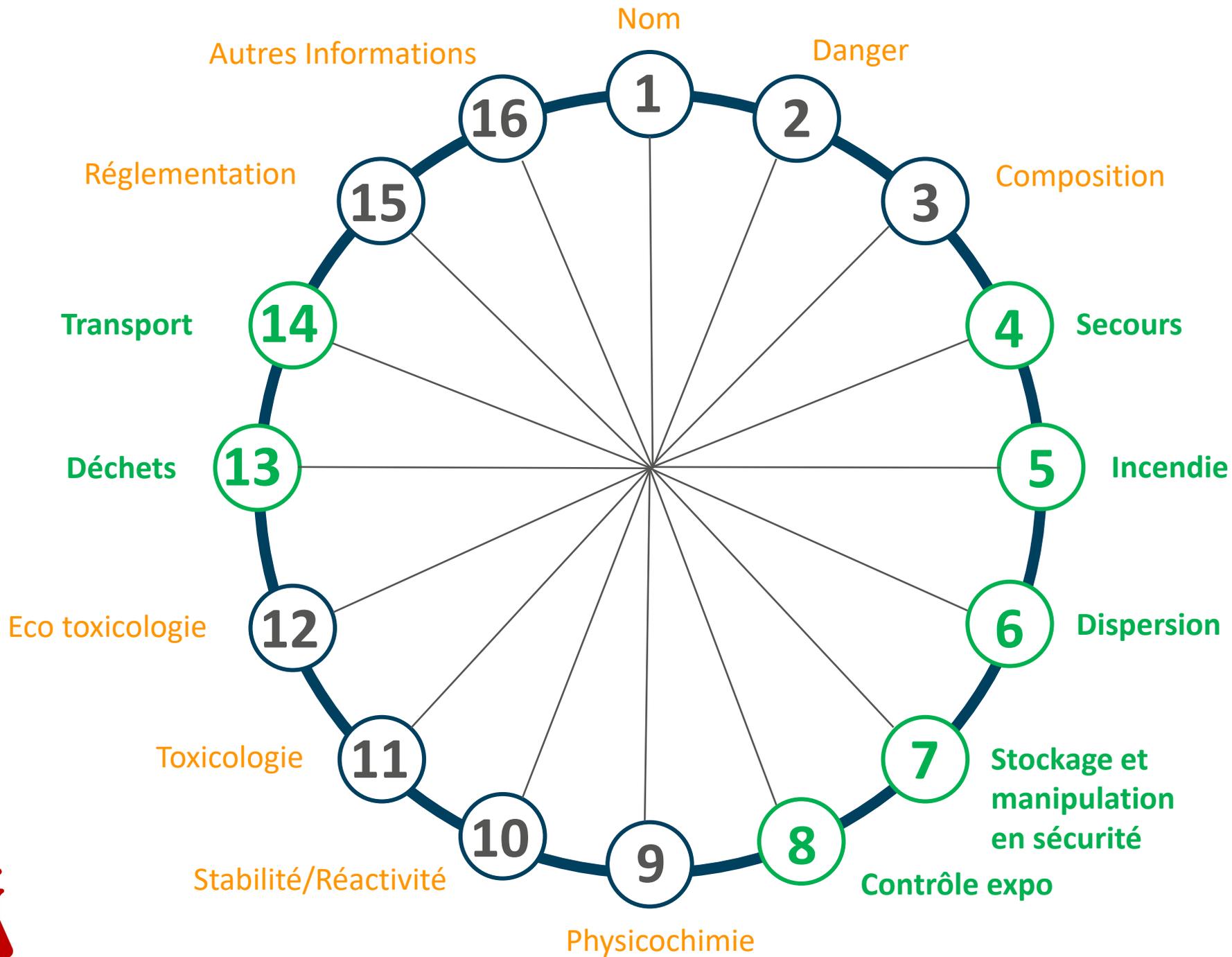


EVALUATION DES RISQUES



Question :
Quelles rubriques
vont m'aider à
maîtriser les
risques présents ?





MAÎTRISE DU RISQUE



RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Préventions des incendies et des explosions: *Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
Aucune mesure particulière n'est requise.*
- Manipulation: *Ne pas mélanger avec d'autres produits, en particulier acides (ex: détartrant)*

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: *Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.
Selon les exigences particulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention.*
 - Indications concernant le stockage commun: *Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas stocker avec des acides.*
 - Autres indications sur les conditions de stockage: *Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: *Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.*

(suite page 4)

FR



RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

(suite page 4)

FR

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Sans autre indication, voir point 7.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

- Protection respiratoire:

En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.

Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

- Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Gants en néoprène

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en PVC

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs



Question :



Crédit image : freepik

- M.Yx remarque lors de son inventaire qu'il a plusieurs produits dont il ne se sert plus, comment doit-il éliminer ses produits ?
 - Il les met à la poubelle
 - Il va à la déchetterie
 - Il les vide dans l'évier / égouts
 - Il regarde dans la rubrique 13 de chaque FDS
 - Je ne sais pas



Comment éliminer correctement mes produits ?

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

(suite page 7)

FR

· Code déchet:

Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.

(suite de la page 6)

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage



GHS09 environnement

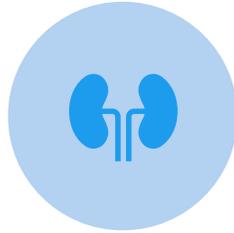
Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La FDS permet



D'IDENTIFIER LES DANGERS QUE PRÉSENTE LE PRODUIT.



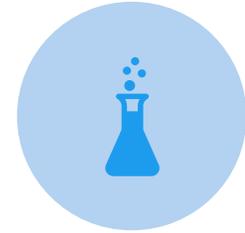
D'IDENTIFIER LES SUBSTANCES CMR (CANCÉROGÈNES, MUTAGÈNES, REPROTOXIQUES).



EN CAS D'ACCIDENT AVEC UN PRODUIT CHIMIQUE, DE DONNER DES INDICATIONS PRÉCISES AUX PERSONNELS DE PREMIERS SECOURS ET AUX SERVICES D'URGENCE, DONT LE CENTRE ANTIPOISON.



DE CONNAÎTRE LES RÈGLES DE STOCKAGE DU PRODUIT EN TOUTE SÉCURITÉ.

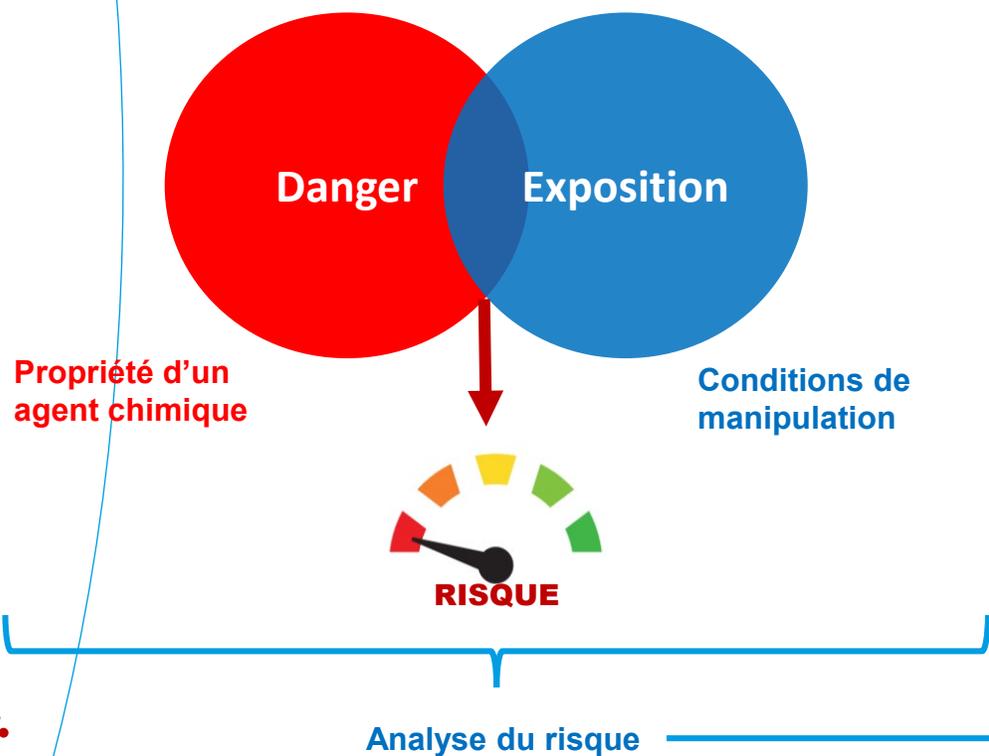


D'INFORMER LES SALARIÉS CONCERNÉS PAR LA MANIPULATION, L'UTILISATION OU LE TRANSPORT DES SUBSTANCES CHIMIQUES CONCERNÉES.



L'évaluation du risque chimique

- La FDS n'est pas un document qui analyse le risque chimique, mais un document qui **renseigne sur les dangers d'un produit** :



- Repérage des produits chimiques présents
- Recherche des FDS
- Identification des dangers
- Identification de l'exposition des salariés
- Identification des mesures de prévention et protection en place
- Information et formation des salariés
 - Réalisations de fiches de postes ou fiches de risques synthétiques
- Vérification de l'adéquation des EPI avec l'utilisation des produits
- Vérification des conditions de stockage



Quelles sont les obligations de l'employeur ?

- L'employeur veille à ce que **les travailleurs** ainsi que le **CSE ou DP** :
 - ✓ **Aient accès aux FDS.**
 - ✓ **Reçoivent des informations** sur les agents chimiques dangereux et les précautions à prendre.
- L'employeur **établit une notice de poste**, pour chaque poste de travail ou situation de travail exposant les travailleurs à des agents chimiques dangereux, destinée à **informer les travailleurs** des risques auxquels leur travail peut les exposer et des dispositions prises pour les éviter.
- L'employeur transmet **au médecin du travail** les FDS.

N'HÉSITEZ PAS À SOLLICITER VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOTRE DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Nous sommes là pour vous aider !



Retrouvez replay et support sur notre site web !

- www.presanse-pacacorse.org
- Rubrique « Ressources », filtre « Type de document/Webinaire »

The screenshot displays the website interface for 'présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE'. The navigation bar includes 'Présanse Paca-Corse', 'Santé au travail', 'Ressources' (highlighted with a red box), 'Le réseau', 'Actualités', 'Agenda', 'Especi Emploi', and 'Quiz prévention'. The main content area is titled 'Ressources' and shows '11 résultats'. A grid of 10 items is visible, each representing a webinar replay with a title, subtitle, and date. On the right, a search filter panel is shown with 'Type de document' selected, displaying 'Webinaire - Replay et support PDF' with 11 results. The 'Ressources' menu item in the navigation bar and the 'Type de document' filter are both highlighted with red boxes.

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Accueil > Ressources

Ressources

11 résultats

Nombre de résultats: 25

Filtres de recherche

Nouvelle recherche

Recherche libre

Opérateur Et

Public

Employeurs 3

Employeurs et salariés 8

Opérateur Et

Type de document 11

Webinaire - Replay et support PDF 11

Opérateur Et

Date de publication

Replay webinaire "Covid-19 : la vaccination, un outil de prévention efficace"
Webinaire - Replay et support PDF
31/1/2022

Replay webinaire "Comment réussir le maintien en emploi de vos salariés ?"
Webinaire - Replay et support PDF
13/1/2022

Replay webinaire "Radon, un risque invisible : vous êtes peut-être concerné !"
Webinaire - Replay et support PDF

Replay webinaire "Comment faire face aux changements du monde du travail ?"
Webinaire - Replay et support PDF
18/10/2021

Replay webinaire "Après la crise, revenir au bureau : les risques à anticiper et les solutions"
Webinaire - Replay et support PDF
18/10/2021

Replay webinaire "Gestion Covid-19 en entreprise"
Webinaire - Replay et support PDF
18/10/2021

Replay webinaire "Chef d'entreprise, pensez à votre santé !"
Webinaire - Replay et support PDF
18/10/2021

Replay webinaire "Prévenir les risques psychosociaux pour une meilleure qualité de vie au travail"
Webinaire - Replay et support PDF

Replay webinaire "Addictions : Informer, Sensibiliser, Prévenir et Aider"
Webinaire - Replay et support PDF

Le risque routier professionnel
Webinaire - Replay et support PDF
20/5/2021

Posez vos questions !

15 minutes de questions/réponses

Retrouvez-nous sur     

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

www.presanse-pacacorse.org

Merci de votre attention !